

Chapitre 2^e : Dieu à la rencontre de l'homme

Article 2 : La transmission de la Révélation divine CEC 74-100

Le Christ n'a vécu que trois ans avec ses disciples ; en outre, son action a été circonscrite dans le temps et dans l'espace par son humanité : il a vécu sur une terre, la Palestine ; il n'a connu et rencontré qu'un nombre limité de personnes. Au jour de son Ascension, lorsqu'il remonte au ciel, il laisse sa mère, Marie, onze Apôtres et quelques disciples ; à vues humaines, son œuvre aurait pu s'arrêter là. Or, elle était destinée à être *entendue jusqu'aux extrémités de la terre*¹, car *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité*² : tout homme doit donc avoir accès au Christ. Dieu s'est ainsi préoccupé de la transmission de cette Révélation à tous les hommes de tous les temps : celle-ci n'est pas le simple fait des efforts des croyants, mais bien une œuvre divine, fruit de l'action du Saint-Esprit.

I. La Tradition apostolique

*Allez, de toutes les nations, faites des disciples, en les baptisant au Nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai prescrit !*³ Au jour de son départ, le Christ envoie les Apôtres en mission en leur demandant de raconter ce qu'ils ont vu et entendu. Cette transmission s'est d'abord effectuée par voie orale : le livre des Actes des Apôtres nous montre ainsi saint Pierre et saint Paul annonçant la foi par de grands discours publics⁴ ou, dans de plus petites assemblées, formant les fidèles.

Mais, après un certain temps, l'Église éprouva le besoin de mettre cet enseignement par écrit, peut-être à cause de la disparition progressive des grands témoins de la foi, les Apôtres, qui avaient connu Jésus de son vivant. Bientôt, beaucoup s'employèrent à *composer un récit des événements*⁵ pour avoir des textes de référence servant pour différentes communautés. Il semble ainsi que saint Marc ait écrit pour la communauté de Rome, tandis que saint Luc s'adressait à des convertis du paganisme. Les rédacteurs se sont adaptés aux besoins de leurs auditeurs et ont rédigé leurs textes, Évangiles, épîtres ou récits apocalyptiques, selon les publics auxquels les écrits étaient destinés.

Ce processus n'est pas seulement une œuvre humaine de mémoire : il est lui aussi guidé par l'Esprit-Saint. Saint Pierre témoigne que *c'est porté par l'Esprit-Saint que des hommes ont parlé de la part de Dieu*⁶ ; saint Paul ajoute que *toute Écriture est inspirée de Dieu*⁷. Cette action de l'Esprit-Saint accompagnant la mise par écrit de la prédication des Apôtres est ce qu'on appelle l'inspiration.

Se voyant vieillir et constatant que les besoins de l'Église augmentaient, les Apôtres s'adjoignirent des collaborateurs auxquels ils imposèrent les mains. Nous en avons la preuve dans des lettres de saint Paul, où il demande à saint Timothée de *raviver le don de l'Esprit* qui lui a été *donné par l'imposition des mains*⁸. Par ce biais, les Apôtres transmièrent à leurs coopérateurs leur ministère, et, en particulier, leur charge d'enseignement. Comme le note le concile Vatican II, *pour que l'Évangile fût toujours gardé intact et vivant dans l'Église, les*

¹ Ps 18, 5 ; Cf. Ps 97, 3.

² 1 Tm 2, 4.

³ Mt 28, 19-20a.

⁴ Cf. Ac 2, 17-36 ; Ac 17, 22-31.

⁵ Lc 1, 1.

⁶ 2 Pi 2, 21.

⁷ 2 Tm 3, 16.

⁸ 2 Tm 1, 6 ; Cf. 2 Tm 4, 14.

*Apôtres laissèrent comme successeurs les évêques, auxquels ils transmirent leur propre charge d'enseignement*⁹. Ainsi, l'Évangile demeure un principe vivant dans l'Église, car transmis d'homme à homme, et non un simple livre, une lettre morte.

La succession apostolique est donc le fait que les Apôtres se choisirent des successeurs à qui ils confièrent leur ministère en leur imposant les mains. Cette succession forme une chaîne ininterrompue qui relie les évêques actuels aux Douze, manifestant le lien entre Tradition apostolique et succession apostolique.

De la sorte, l'Écriture sainte est le fruit d'une transmission, ce que met en valeur le terme de *tradition* : en latin, le mot de *traditio* vient en effet du verbe *tradere*, qui signifie proprement transmettre. L'Écriture provient d'une tradition et ne peut être lue qu'à sa lumière.

II. Le rapport entre la Tradition et l'Écriture Sainte.

Se pose alors la question du rapport entre l'Écriture et cette Tradition apostolique. Il est à noter d'abord qu'il existe deux sens du mot *Tradition* :

- un sens large car toute la Révélation est une tradition ;

La foi est une tradition : si nous réfléchissons à la manière dont elle nous a été transmise, nous verrons qu'elle nous a été enseignée par nos parents, qui la tenaient eux-mêmes des leurs, ou par des prêtres qui l'avaient eux-mêmes reçue. En ce sens, toute l'économie divine est une tradition, une transmission¹⁰ : Dieu s'est révélé, s'est fait connaître et nous a transmis peu à peu la connaissance du salut. Elle se transmet du Christ aux Apôtres puis des Apôtres à l'Église. La Tradition ainsi définie comprend :

- toute l'Écriture
- les sacrements
- l'Église et ses institutions
- les rites liturgiques et les coutumes

En somme, elle regroupe toute la substance du christianisme¹¹. Elle est un mode par lequel nous avons connaissance de la Révélation. C'est donc une notion formelle, dont le contenu est toute la réalité chrétienne, tout ce à quoi nous croyons. C'est un mode.

- un sens plus restreint : la transmission de la Révélation par un autre moyen que l'Écriture.

Il s'agit donc également d'une notion formelle. La Sainte Écriture est la Révélation en tant qu'elle a été mise par écrit sous l'action de l'Esprit Saint ; la Tradition, quant à elle, porte la Parole de Dieu confiée aux Apôtres et transmises à ses successeurs pour qu'ils la gardent et la répandent avec fidélité.

Il faut encore distinguer la grande Tradition des traditions ecclésiales, qui sont des usages. Les Pères de l'Église en fournissent toute une liste :

- le jeûne du Carême (saint Irénée, saint Jérôme, saint Léon)
- certains rites du baptême (Tertullien, Origène, saint Basile, saint Jérôme, saint Augustin)
- le baptême des enfants (Origène, saint Augustin)
- validité du baptême des hérétiques (saint Augustin)
- certains rites de l'Eucharistie (Origène, saint Cyprien, saint Basile)
- la prière tournée vers l'Orient (Origène, saint Basile)
- la prière pour les défunts (saint Jean Chrysostome)
- le signe de la croix (saint Basile)

⁹ DV 7.

¹⁰ Cf. CONGAR, Y., *La Tradition et la vie de l'Église*, « Traditions chrétiennes, 18 », éd. du Cerf, 1984, p. 15.

¹¹ Id., p. 17.

- certaines règles pour l'élection ou la consécration des évêques (saint Cyprien)
- diverses fêtes liturgiques et rites de célébration (saint Basile, saint Augustin)¹²

Il s'agit donc dans tous les cas de points relatifs à un enseignement principal contenu dans l'Écriture. Elles découlent d'une méditation de l'Écriture, d'une réflexion sur l'enseignement du Christ, d'une mise en pratique progressive de l'Évangile. Le Seigneur avait donné un certain nombre de lignes directrices : il fallait les mettre en pratique, ordonner la sanctification du temps. Prenons l'exemple du Carême : à quoi bon la pénitence, affirmeront quelques-uns ? Le Christ n'est-il pas ressuscité ? Cette critique résulte d'une méconnaissance du rôle pédagogique de l'Église. Ce sont également des dispositions pratiques liées au culte et à la vie chrétienne, non des articles de la foi. Ces « petites traditions » n'existent que parce qu'elles sont au service de la Tradition.

III. L'interprétation de l'héritage de la foi.

L'héritage de la foi confié à la totalité de l'Église.

Le Christ s'est choisi des Apôtres, et après 3 ans, il les a envoyés en mission. Ceux-ci ont d'abord prêché oralement puis mis par écrit leur enseignement, par eux-mêmes ou par certains de leurs successeurs. L'héritage sacré de la foi contenu dans l'Écriture Sainte et dans la Sainte Tradition a été confié par les apôtres à l'ensemble de l'Église.

Les chrétiens sont donc invités à lire la Bible comme l'Église le souhaite, à la comprendre comme l'Église l'entend : c'est ce que l'on dénomme le « sens de la foi ».

Le Magistère de l'Église.

Il existe dans l'Église une instance qu'on appelle « Magistère » qui est précisément chargée d'interpréter de façon authentique la Parole de Dieu¹³. Il a pour but :

- d'en développer la compréhension et de l'expliquer aux hommes (rôle positif)
- de la défendre face à des déviations (rôle négatif)

Le Magistère est au service de cette Parole et lui est subordonné. Son but est donc d'approfondir la parole de Dieu et de l'expliquer pour les hommes.

Il faut distinguer deux types de Magistère :

- le Magistère ordinaire : c'est l'enseignement habituel du pape et des évêques
- le Magistère extraordinaire : conciles (réunion des évêques de toute l'Église) ou pape seul

Les dogmes de la foi

Ce sont des vérités contenues dans la Révélation mais sous forme implicite, et peu à peu dégagées par l'Église qui nous les donne à croire. Elles sont donc contenues implicitement dans l'Écriture ; la vie de l'Église (prière des fidèles, réflexion des théologiens, enseignement des pasteurs, hérésies et crises ...) les explicite. Ces dogmes sont des lumières sur le chemin de notre foi, ils l'éclairent et le rendent plus sûr.

Récemment, ont été ainsi définis les dogmes suivants :

- l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, conçue sans le péché originel, en 1854 ;
- l'infailibilité du Pape lorsqu'il entend définir un dogme, en 1870 ;
- l'Assomption de la Vierge Marie, en 1950.

¹² Cf. CONGAR, Y., *La Tradition et la vie de l'Église*, op. cit., p. 34.

¹³ Cf. LG 25.

Le Magistère de l'Église exerce donc pleinement l'autorité reçue du Christ quand il définit des dogmes.

Le sens surnaturel de la foi¹⁴

Les fidèles sont aidés par l'Esprit Saint pour comprendre la Révélation transmise à l'Église. Grâce à ce sens surnaturel de la Foi, le peuple de l'Église tout entier ne cesse d'accueillir le don de la Révélation divine, de le pénétrer plus profondément et d'en vivre plus pleinement. L'Église ne peut pas se tromper dans la foi, puisque l'Esprit Saint la rend infaillible.

La croissance dans l'intelligence de la foi.

Grâce à l'Esprit-Saint, la foi se développe dans l'Église :

- par la théologie (étude et compréhension intellectuelle de la Révélation) ;
- par « l'intelligence intérieure », vécue, des réalités divines à travers la prière et la vie chrétienne ;
- par l'enseignement officiel des évêques.

Ce sont trois moyens qu'il ne faut pas séparer ; avant d'être des œuvres humaines, ce sont surtout trois fruits de l'Esprit-Saint. C'est ainsi que la Tradition croît et s'enrichit à chaque génération.

Pour aller plus loin :

- DV 7-10.
- LG 12 ; 19-21 ; 25.
- CONGAR, Y., *La Tradition et la vie de l'Église*, « Traditions chrétiennes, 18 », éd. du Cerf, 1984.

¹⁴ Cf. LG 12.